

Agglomération
PROVENCE VERTE

Département du Var
Communauté d'agglomération Provence Verte

Certificat de début d'affichage

de l'avis d'ouverture d'enquête publique préalable à :

- ✓ la révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif du territoire de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume

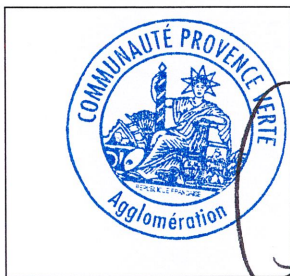
au bénéfice de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte.

Je soussigné, Monsieur Didier BREMOND président de la communauté d'agglomération, atteste que l'affichage a été réalisé à l'hôtel communautaire et aux lieux habituellement réservés à cet usage,

à compter du 13 mai 2026

Cachet de la collectivité :

Fait à : Brignoles
Le : 13 mai 2026



Le président de la Communauté d'agglomération

A joindre au dossier d'enquête, dûment complété et signé



ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME

RAPPORT N° 202600 0138

Objet :
Affichage d'avis d'enquête publique

RAPPORT DE CONSTATATION

L'an deux mille vingt six, le douze du mois de mai,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal MOUTINHO Arthur
Brigadier-Chef Principal FATUPUA Michel, Terii
Brigadier-Chef Principal GALAUP Jérémy

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME

En fonction à la Police Municipale de ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME

Vu les articles 21, 21/2°, 21-1, 21-2, 73 et 429 et D14-1 du Code de Procédure Pénale

Vu l'article L511-1 au L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Ce jour à 15 heures, dans le cadre d'une mission de sécurisation du centre-ville, à bord de notre véhicule de service sérigraphié « POLICE MUNICIPALE », indicatif TV1, nous recevons pour consigne de notre hiérarchie de nous rendre sur les différents panneaux d'affichage municipaux de la commune afin de constater la présence de l'avis d'enquête publique relatif à la révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune.

Nous avons procédé à une patrouille sur l'ensemble des secteurs concernés et avons constaté l'affichage de l'avis d'enquête publique sur chaque panneau d'affichage municipal visité.

Nous joignons au présent rapport les clichés photographiques réalisés lors de nos constatations.

Les panneaux d'affichage municipaux contrôlés sont situés aux emplacements suivants :

- * Chemin de Régalette
- * Chemin des Terriers
- * Chemin du Déffends
- * Chemin de l'Auvière
- * Chemin de la Chapelle
- * Place Barboulin
- * Allée des Myrtes
- * Chemin de Berne
- * Impasse Bonneval
- * Allée Jacques Brel
- * Route de Mazaugues
- * Parking des Cerisiers
- * Rue du 19 Mars 1962
- * Chemin des Hauts de Resty

À l'issue de cette mission, nous faisons retour au poste afin de rédiger le présent rapport.

Destinataires :

- Madame le Maire
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale
- Archives de la Police Municipale

Signature du rapport N°2026 000138

Le Rédacteur :



Vu et transmis,
Le Chef de Service de Police Municipale



CHEF DE SERVICE
POLICE MUNICIPALE
ROUSSEL Rémi

Photo N°1 - Route de Mazaugues



Photo N°2 - Allée Jacques Brel



Photo N°3 - Rue du 19 Mars 1962



Photo N°4 - Parking des Cerisiers

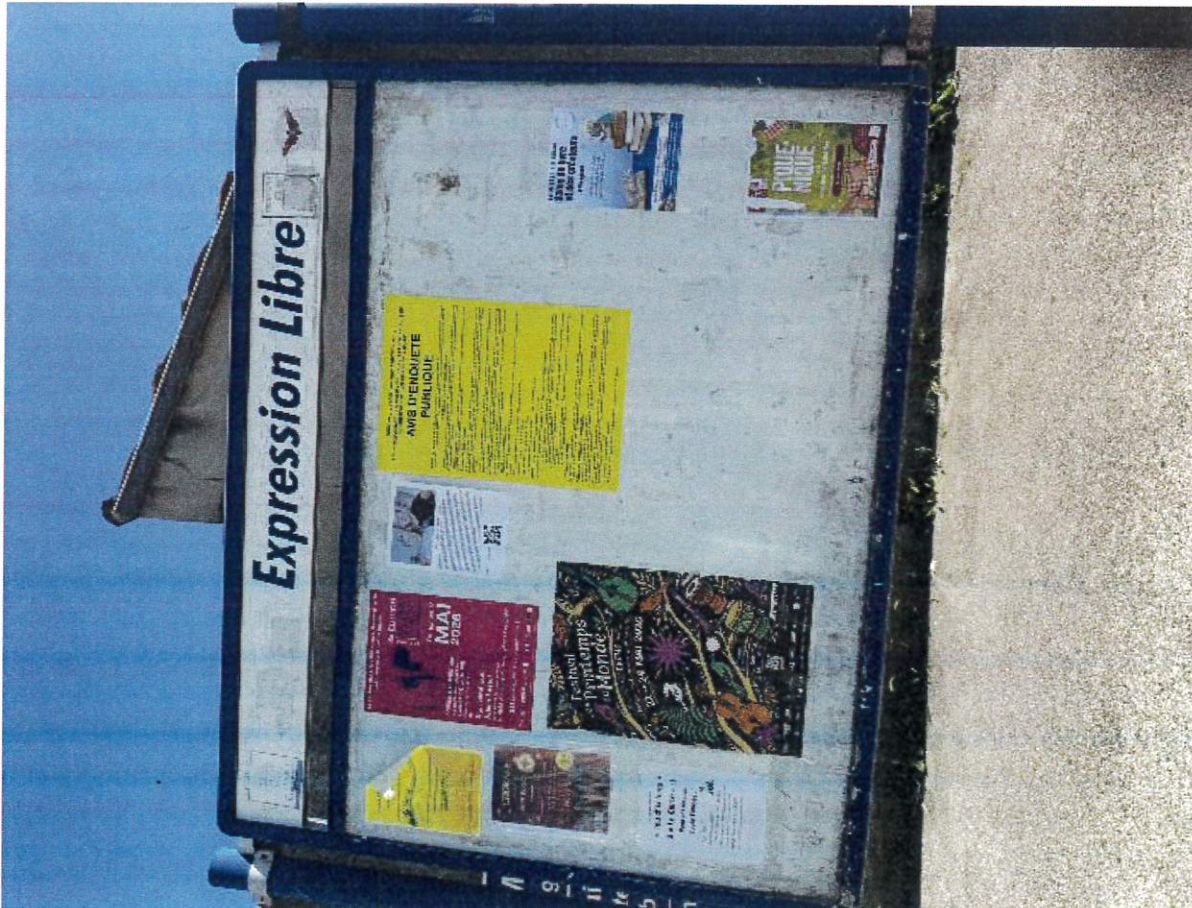


Photo N°5 - Place Barboulin



Photo N°6 - Impasse Bonneval



Photo N°7 - Chemin de Berne



Photo N°8 - Chemin de la Chapelle



Photo N°9 - Allée des Myrtes



Photo N°10 - Chemin les Hauts de Resty



Photo N°11 - Chemin de Régalette



Photo N°12 - Chemin des Terriers



Photo N°13 - Chemin de l'Auvière



Photo N°14 - Chemin du Déffends

